

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Délibération 2023-48**

**OBJET : Élection de deux membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'UNIVALOM**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	40
Désignés : .....	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents : .....	15
Visio : .....	0
Votants : .....	34
Procuration.....	9
Date de la convocation : 14 décembre 2023	

**Le 21 décembre 2023 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALEND, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

**Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI  
Philippe DELEAN à Bernard ALEND - Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI  
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI  
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA  
Fabrice MORENON à Christophe FONCK

**Membres excusés :**

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAQUI - Pierre CORPORANDY  
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-21 du 10 septembre 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.2121-22, le Comité syndical d'UNIVALOM a voté la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'UNIVALOM.

Par délibération n°2022-41 du 15 septembre 2022, le Comité syndical d'UNIVALOM a pris acte de la nomination de Monsieur Emmanuel DELMOTTE en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'UNIVALOM dont la composition, jusqu'à ce jour, était la suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>M. Georges VAZIA (CASA)</b>	M. Emmanuel DELMOTTE (CASA)
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIIK (CASA)	<b>M. Christophe FONCK (CASA)</b>
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Daniel LEBLAY (CAPG)

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Commune de Vallauris en date du 12 novembre 2023, le Comité syndical d'UNIVALOM, par délibération 2023-44 du 21 décembre 2023, a procédé à l'installation de nouveaux délégués issus de la CASA.

Il convient ainsi de remplacer Georges VAZIA, membre titulaire de la CAO, et de Monsieur Christophe FONCK, membre suppléant, tous deux représentants de la CASA. En application des dispositions du C.G.C.T, le suppléant actuellement en poste se substitue au membre titulaire. Ainsi, Monsieur DELMOTTE est désigné membre titulaire, et il est nécessaire de procéder au remplacement de deux membres suppléants par élection.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Comité accepte un vote à main levée.

Le Comité accepte.

Un appel à candidature est lancé parmi les délégués.

Madame Anne Laure SEBBAR a obtenu 34 voix.

Madame Anne Laure SEBBAR ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré élue.

Madame Marie José MERO a obtenu 34 voix.

Madame Marie José MERO ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré élue.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de la nomination de Mme Anne Laure SEBBAR et de Mme Marie José MERO en tant que membres suppléantes de la CAO d'UNIVALOM ;
- **DE METTRE A JOUR** la liste des membres titulaires et suppléants de la CAO suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>M. Emmanuel DELMOTTE (CASA)</b>	<b>Mme Anne Laure SEBBAR (CASA)</b>
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIIK (CASA)	<b>Mme Marie José MERO (CASA)</b>
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDIA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Daniel LEBLAY (CAPG)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

